

Bundesgericht

Bundesstrafgericht

Bundesverwaltungsgericht

Bundespatentgericht

Tribunal fédéral

Tribunal pénal fédéral

Tribunal administratif fédéral

Tribunal fédéral des brevets

Tribunale federale

Tribunale penale federale

Tribunale amministrativo federale

Tribunale federale dei brevetti

Tribunal federal

Tribunal penal federal

Tribunal administratif federal

Tribunal federal da patenta



CH-1000 Lausanne 14

Dossier n° 211.2/02_2024

Lausanne, le 12 mars 2024

Communiqué de presse du Tribunal fédéral

Communiqué de presse commun du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets relatif aux rapports de gestion 2023

Rapports de gestion des tribunaux de la Confédération

Le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets ont publié mardi leurs rapports de gestion pour l'année 2023.

Le **Tribunal fédéral** a poursuivi la réorganisation interne de ses cours, initiée en 2020, en modifiant la répartition des matières traitées entre les cours et en créant une deuxième cour de droit pénal. La nouvelle organisation a permis de liquider environ 300 cas de plus que l'année précédente. Le **Tribunal pénal fédéral** a à nouveau enregistré une charge de travail importante durant l'exercice intensif écoulé, avec une légère augmentation globale du nombre de procédures entrées; toutes cours confondues, le nombre des affaires liquidées a été à nouveau supérieur à celui des affaires introduites. Le **Tribunal administratif fédéral** a connu une augmentation significative des nouveaux recours. Cette évolution a contribué notamment à multiplier le nombre de procédures pendantes, et ce même si le tribunal a pu clore davantage de dossiers. La durée moyenne de procédure de 250 jours a été inférieure de plus d'un mois à celle de l'année précédente. Le nombre d'affaires introduites au **Tribunal fédéral des brevets** a augmenté par rapport à l'année précédente. Celui-ci a liquidé 21 procédures ordinaires et 11 procédures sommaires; dans l'ensemble, le nombre des affaires pendantes est resté stable.

Vous trouverez davantage de détails sur les rapports de gestion dans les communiqués de presse de chacun des tribunaux.

Communiqué de presse du Tribunal fédéral relatif à son rapport de gestion 2023

En 2023, 7558 affaires ont été introduites au Tribunal fédéral (année précédente : 7392), qui en a tranché 7420 (année précédente : 7138). 11,9% des recours ont été admis (année précédente : 12,5%). La durée moyenne de procédure a été de 195 jours (année précédente : 174). 3631 affaires pendantes ont été reportées à l'année suivante (année précédente : 3493).

Les près de 300 dossiers jugés en sus par rapport à l'année 2022 doivent être mis en rapport avec la restructuration initiée par le Tribunal fédéral en 2020. Depuis le début de l'année 2023, les recours dans le domaine des impôts et taxes relèvent ainsi de la compétence de la troisième Cour de droit public à Lucerne (les deux cours de droit social de Lucerne ont été renommées troisième et quatrième Cour de droit public) et non plus de la deuxième Cour de droit public à Lausanne. Le 1^{er} juillet, une deuxième cour de droit pénal a commencé ses activités au siège de Lausanne. Le modèle de huit cours (et non plus de sept), comptant chacune cinq membres, a ainsi été réalisé. Le Parlement avait approuvé l'augmentation nécessaire du nombre de postes de juge de 38 à 40 en décembre 2022 et il a élu deux nouveaux juges fédéraux le 15 mars. Outre le transfert du droit fiscal, d'autres domaines ont été réattribués entre les cours.

La création d'une deuxième cour de droit pénal a entraîné la prise à bail d'un bâtiment supplémentaire dans le quartier voisin de Béthusy, les locaux à disposition au siège principal de Mon-Repos à Lausanne n'étant pas suffisants.

Au mois de mars, la Commission administrative du Tribunal fédéral a fait parvenir aux Commissions de gestion des Chambres fédérales son rapport intitulé « Surveillance exercée par le Tribunal fédéral sur les tribunaux fédéraux de première instance – nécessité de légiférer ».

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le Tribunal fédéral exerce aussi la surveillance administrative sur le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets dans le domaine de la protection des données.

Les 2 et 3 septembre, le Tribunal fédéral a ouvert les portes de son siège principal à Lausanne dans le cadre des festivités organisées par la Confédération pour le 175^e anniversaire de la Constitution fédérale. Plus de 1000 personnes ont saisi l'opportunité de découvrir le Tribunal fédéral et d'échanger directement avec des membres du Tribunal ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs.

En décembre, le Parlement a décidé de réduire de 1,5% le budget 2024 du Tribunal fédéral, qui avait augmenté par rapport au budget 2023. La Commission administrative a décidé encore en fin d'année d'adapter les dépenses du Tribunal à cette nouvelle situation.

Au cours de l'exercice écoulé, la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) a rendu 245 décisions concernant la Suisse. Neuf arrêts ont été rendus. La CourEDH a constaté au moins une violation de la Convention par la Suisse dans sept arrêts (année précédente : 7).

Contact :

Tribunal fédéral, Peter Josi, Adjoint du Secrétaire général et chargé des médias
Tél. 021 318 91 53, Courriel : presse@bger.ch

Communiqué de presse du Tribunal pénal fédéral sur son rapport de gestion 2023

2023 – exercice intensif et taux de liquidation élevé

Le Tribunal pénal fédéral a à nouveau enregistré une charge de travail importante pour l'année 2023 avec une légère augmentation globale du nombre de procédures entrées. Le taux de liquidation global pour l'ensemble des cours a été de 106 %.

Commission administrative

La Commission administrative s'est notamment occupée du projet de « Séparation des instances ». Un groupe de travail interne a traité des questions relatives aux modifications structurelles, financières ou encore juridiques que les différents modèles d'organisation envisagés pourraient engendrer. La remise du bâtiment Pretorio, qui sera utilisé par la Cour d'appel, est prévue pour l'automne 2026.

Statistiques – charge de travail et taux de liquidation

	Entrées 2022	Taux de liquidation 2022	Entrées 2023	Taux de liquidation 2023
Cour des affaires pénales	57	98 %	50	114 %
Cour des plaintes	541	111 %	575	109 %
Cour d'appel	37	97 %	52	95 %
Total	635	109 %	677	106 %

Cour des affaires pénales – légère diminution du nombre d'entrées et taux de liquidation élevé

En 2023, la Cour des affaires pénales a enregistré légèrement moins d'entrées. Par rapport à l'année précédente, le taux de liquidation a augmenté. Le nombre de procédures menées par des cours collégiales a baissé alors que le nombre de procédures menées par un juge unique est resté stable.

Cour des plaintes – augmentation du nombre d'entrées et taux de liquidation élevé

Le nombre d'affaires entrées à la Cour des plaintes en français et en italien durant l'année écoulée est resté à peu près stable par rapport à l'année précédente alors que le nombre d'affaires entrées en allemand a augmenté. Le taux de liquidation de 109 % a été légèrement inférieur à l'année 2022, mais est resté élevé.

Cour d'appel – grand nombre de procédures et personnel en sous-effectif

Par rapport à l'année précédente, la Cour d'appel a connu tant une augmentation des procédures d'appel qu'une augmentation des procédures de révision qui ont plus que doublé. Le taux de liquidation est resté relativement stable en 2023. Malgré l'entrée en fonction d'un juge supplémentaire, la dotation en personnel reste insuffisante au regard de l'évolution constante du nombre de procédures.

Contact :

Tribunal pénal fédéral, Estelle de Luze, chargée de communication

Tél. 058 480 68 68, Courriel : presse@bstger.ch

Communiqué de presse du Tribunal administratif fédéral relatif à son rapport de gestion 2023

Augmentation importante du volume des affaires

Le Tribunal administratif fédéral a connu en 2023 une augmentation significative des nouveaux recours. Cette évolution a contribué notamment à multiplier le nombre des procédures pendantes à la fin de l'année sous revue, et ce même si le tribunal a pu clore davantage de dossiers que durant l'exercice précédent.

Comme on s'y attendait, le volume des affaires marque une nette augmentation en 2023. On compte ainsi un total de 7324 dossiers ouverts durant l'année, soit 1207 de plus que pour l'exercice précédent (2022 : 6116). Cette évolution tient en particulier à la forte croissance des procédures dans le domaine de l'asile et au nombre important de recours déposés contre la décision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers d'amortir les instruments de capital AT1 de Credit Suisse.

Quelque 4945 procédures pendantes ont été reprises de l'année précédente. Même si le tribunal a pu liquider davantage de dossiers durant l'année sous revue (soit 6655 contre 6442 en 2022, ou plus 213), le nombre des affaires pendantes a atteint le chiffre de 5614 (plus 669). On signale en revanche une baisse de la durée moyenne des procédures, qui passe à 250 jours contre 283 en 2022.

La constitution des collèges de juges aura été l'un des thèmes majeurs de l'exercice, avec notamment l'introduction d'un système de contrôle du processus et la modification du règlement (RTAF). À cet égard, le tribunal a poursuivi et achevé ses travaux en lien avec le rapport établi par la professeure de droit Daniela Thurnherr et les recommandations qui y sont formulées.

Contact :

Tribunal administratif fédéral, Rocco R. Maglio, Attaché de presse

Tél. 058 465 29 86, 079 619 04 83, Courriel : medien@bvger.admin.ch

Communiqué de presse du Tribunal fédéral des brevets relatif à son rapport de gestion 2023

Le Tribunal fédéral des brevets juge en première instance les litiges en matière de brevets sur le territoire suisse. C'est le seul tribunal civil de première instance de la Confédération.

Par rapport à l'année précédente, le nombre total des affaires nouvellement introduites a augmenté pour s'établir à 31 (année précédente : 24). Si le nombre des procédures ordinaires a marqué une hausse significative (20 contre 13 l'année précédente), celui des procédures sommaires est resté stable (11 contre 11 l'année précédente).

Sur les 21 procédures ordinaires liquidées, quatre ont fait l'objet d'une transaction et quatorze ont donné lieu à un jugement et trois procédures ont été classées parce que devenues sans objet. Onze procédures sommaires ont été liquidées, dont neuf par jugement et deux par classement, l'une à la suite d'une transaction et l'autre étant devenue sans objet. Le nombre des affaires pendantes à la fin de l'année sous revue est resté stable (28 contre 29 l'exercice précédent).

Les revenus à hauteur de 679 987 francs sont inférieurs à ceux enregistrés dans l'exercice précédent (960 624 francs), ce qui s'explique par le fait que les émoluments d'une partie des procédures liquidées ne peuvent être comptabilisés avec incidences financières qu'après l'entrée en force des décisions. En dépit de la légère diminution des charges par rapport à l'année précédente (1 522 108 francs contre 1 548 036 francs), le déficit se trouve en nette hausse (842 121 francs contre 587 412 francs). Le taux de couverture propre est descendu à 45 % (année précédente : 62 %).

Contact :

Tribunal fédéral des brevets, Mark Schweizer, Président

Tél. 058 465 21 10, Courriel : mark.schweizer@bpatger.ch